

# **L'accommodement raisonnable de la religion en Belgique et au Canada**

**Comparaison des contextes juridiques, sociaux et politiques**

**Conférence internationale**

**26-27 avril 2011**

**Centre de recherche transdisciplinaire « Migration, Asile, Multiculturalisme » (M.A.M.)**

**En collaboration avec le Centre Perelman de philosophie du droit, le Centre d'études nord-américaines, le Centre de droit public, le GERME, la section juridique de l'Institut d'études européennes de l'Université Libre de Bruxelles, l'Institut d'études européennes et le RHEA de la *Vrije Universiteit Brussel***

**Résumé et programme provisoires**

## **Résumé de la conférence**

Que se passe-t-il lorsque des personnes observant une religion minoritaire (voire même majoritaire) demandent l'adaptation de règles générales ou de pratiques, afin de pouvoir pratiquer leur foi ? Comment les employeurs, les pouvoirs publics, les directeurs ou les fournisseurs de services réagissent-ils à de telles demandes ? Que stipule la loi en de pareils cas ? Et quels sont les arguments normatifs en faveur ou en défaveur de ce type de demandes ?

Aux États-Unis et au Canada, ces questions ont longtemps été traitées par le biais du concept juridique de l' 'accommodement raisonnable'. En Belgique, les sociologues ont pu observer depuis des années de nombreuses pratiques d'accommodement raisonnable, sans toutefois les nommer comme telles. Aujourd'hui, avec le développement, en droit européen, de la notion de discrimination indirecte, ainsi que l'introduction du principe d' 'aménagement raisonnable' à l'égard des personnes handicapées, la question se pose de savoir jusqu'à quel point cette figure juridique peut être mobilisée pour les pratiques religieuses.

Cette conférence internationale vise à rassembler des experts provenant des deux côtés de l'Atlantique (principalement la Belgique et le Canada) et pratiquant différentes disciplines (droit, philosophie, sociologie et politique) afin d'engager une discussion croisée sur les arguments philosophiques, les pratiques sociologiques, ainsi que les contextes juridique et politique, en matière d'accommodement raisonnable pour motif religieux.

La question au cœur de la conférence consiste à déterminer s'il est opportun pour l'Europe, en général, et pour la Belgique, en particulier, d'embrasser l'aménagement raisonnable comme outil permettant de gérer la diversité, alors que le Québec semble faire marche arrière à cet égard. Une telle question fait partie d'un débat plus large sur le rôle que le multiculturalisme

et/ou l'interculturalisme peuvent jouer dans la régulation de la diversité culturelle.

## Programme de la conférence

26 avril 2012 (18'00):

ULB, bâtiment S., 1<sup>er</sup> étage, salle "Dupréel" (44, av. Jeanne – 1050 Bruxelles)

### **Conférence inaugurale: « Multiculturalisme et diversité religieuse : quelles perspectives ? »**

*Président:* Prof. Serge Jaumain (ULB)

*Intervenant principal:* Prof. Cécile Laborde (University College, London)

*Discutants:* Prof. Edouard Delruelle (ULg et co-directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme) & Prof. Gily Coene (VUB)

27 Avril 2012:

ULB, Bibliothèque des sciences humaines, bâtiment NB, "salle de vision" (av. P. Héger – 1050 Bruxelles)

9'00-9'15: **Ouverture:** Prof. Didier Viviers, Recteur (ULB)

9'15-11'00: **Processus politiques comparés**

*Président:* Prof. Marie-Claire Foblets<sup>1</sup> (KUL)

- Prof. Bernard Gagnon (UQAR) : « La Commission québécoise de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles » (30')
- Prof. Julie Ringelheim (UCL) : « Le dialogue interculturel belge et les tables-rondes sur l'inter-culturalité » (30')
- Discutant: Prof. François Foret (ULB) (20')
- Questions-réponses (25')

11'00-11'30: Pause-café

11'30-13'15: **Contextes juridiques comparés**

*Président:* Prof. P. De Hert (VUB)

- Prof. José Woehrling (Université de Montréal) : « Aménagement de la diversité religieuse et conflits entre droits fondamentaux. Les contextes juridiques nord-américain et canadien » (30')
- Prof. Emmanuelle Bribosia (ULB) et Prof. Isabelle Rorive (ULB) : « Aménagement de la diversité religieuse et conflits entre droits fondamentaux. Les contextes juridiques européen et belge » (30')
- Discutant: Prof. Johanne Poirier (ULB) (20')

---

<sup>1</sup> Participation à confirmer.

- Questions-réponses (25')

13'15-14'30: Déjeuner

**14'30-16'15: Processus sociologiques comparés**

*Président:* Prof. Jean-Philippe Schreiber (ULB)

- Prof. Pascale Fournier (University of Ottawa) : « Les pratiques d'ajustements concertés – Canada » (30')
- Dr. Ilke Adam (VUB) et Prof. Andrea Rea (ULB) : « Les pratiques d'accommodements raisonnables sur les lieux du travail – Belgique » (30')
- Discutant: Dr. Jean-François Caron (ULB) (20')
- Questions-réponses (25')

**16'15-16'45: Conclusions générales**

- Prof. Jocelyn Maclure (Université de Laval) (30')

17'00: Cocktail